

## 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<i>émission: 06/11/2017 selon 2015/830/UE</i> <span style="float: right;"><i>page 1/7</i></span>	
NOM DU PRODUIT	<b>AS VITNET ECO'VERT</b>
FOURNISSEUR RAISON SOCIALE ADRESSE COMPLÈTE	AMPLITUDE SERVICES ZI EUROPORT 57500 SAINT AVOLD
TÉLÉPHONE TÉLÉCOPIE URGENCE FDS	03 87 00 42 20 03 87 00 42 21 01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris as.fiches@numericable.fr
USAGES IDENTIFIÉES PERTINENTES	Industriel. Réservé à un usage professionnel.
USAGES DÉCONSEILLÉS	Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION SELON 1272/2008 (CLP)	Aérosol 3, H 229. Texte complet des phrases H: voir § 16.
EFFETS NÉFASTES PHYSICO-CHIMIQUES	Pas d'informations complémentaires disponibles.
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE (CLP)	---
-PICTOGRAMMES DE DANGER (CLP)	---
-MENTION D'AVERTISSEMENT (CLP)	<b>ATTENTION</b>
-MENTIONS DE DANGER (CLP)	H 229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
-CONSEILS DE PRUDENCE (CLP)	P 102: Tenir hors de portée des enfants. P 210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P 211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P 251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P 260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P 271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
-PHRASES SUPPLÉMENTAIRES	Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Réservé à un usage professionnel.
AUTRES DANGERS	Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCES	Non applicable.
MÉLANGE - COMPOSITION	TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1ÈNE: CAS: 29118-24-9 CE: 471-480-0 REACH: 01-0000019758-54 Press. Gas (Liq.), H 280 <span style="float: right;">8%&lt;C&lt;10%</span> Texte des phrases H : voir section 16.

## 4- PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS -APRÈS INHALATION	Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin, si les difficultés respiratoires persistent.
---	--



#### 4- PREMIERS SECOURS (suite)

-APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU	Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
-APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
-APRÈS INGESTION	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.
SYMPTÔMES ET EFFETS	
-APRÈS INHALATION	Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans les conditions normales d'utilisation. L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
-APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU	Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
-APRÈS CONTACT OCULAIRE	Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
-APRÈS INGESTION	Ingestion peu probable.
SOINS IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS	Conseils aux médecins: traiter de façon symptomatique.

#### 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION	
-MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS	Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche, eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone.
-MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
DANGERS PARTICULIERS	
-DANGER D'INCENDIE	Non inflammable.
-DANGER D'EXPLOSION	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
-RÉACTIVITÉ EN CAS D'INCENDIE	Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
CONSEILS AUX POMPIERS	
-MESURES DE PRÉCAUTION	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
-INSTRUCTIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Soyez prudents lors de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions, refroidir les aérosols avec de l'eau.

#### 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Mesures à prendre en cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Écarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Évacuer et restreindre l'accès.
-POUR LES NON-SECOURISTES	Procédures d'urgence: -ne pas toucher le produit. -évacuer la zone.
-POUR LES SECOURISTES	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

**6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)**PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENTAvertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux  
du domaine public.

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Nettoyer rapidement les épandages.

Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.

RÉFÉRENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir section 8: contrôle de l'exposition/ protection individuelle.

**7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

-MANIPULATION SANS DANGER

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa  
pression et température d'utilisation.Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est  
prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors  
de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la  
manipulation de palette d'aérosols.Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les  
aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des  
chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des  
aérosols.Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un  
appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.

Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque  
d'incendie/ d'explosion et de danger pour la santé.

-MESURES D'HYGIÈNE

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de  
l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

SÉCURITÉ DU STOCKAGE

-MESURES TECHNIQUES

Conserver à une température ne dépassant pas 50°C. Suivre des  
procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Utiliser des équipements électriques/ mécaniques mis à la terre.

-CONDITIONS DE STOCKAGE

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans  
lesquels sont stockés des aérosols:

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock.

La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à  
maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter  
les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock.

Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le  
plus près possible du sol.Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches  
inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé:

-de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une  
source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes  
nues.

-d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du gel.

UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Aucune donnée n'est disponible.

**8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1ENE (CAS: 29118-24-9):

France:

-VME=800 ppm

**8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

## CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

-CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIES

-PROTECTION DES MAINS

-PROTECTION OCULAIRE

-PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS

-PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

## AUTRES INFORMATIONS

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Port de gants appropriés. Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants: le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation.

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

**9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

## ÉTAT PHYSIQUE

pH

VITESSE D'ÉVAPORATION RELATIVE

POINT DE FUSION

POINT DE CONGÉLATION

POINT D'ÉBULLITION

POINT D'ÉCLAIR

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)

PRESSION DE VAPEUR

DENSITÉ RELATIVE DE VAPEUR

DENSITÉ RELATIVE

SOLUBILITÉ

LOG POW

VISCOSITÉ

PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES

PROPRIÉTÉS COMBURANTES

LIMITES D'EXPLOSIVITÉ

TENEUR EN COV

Liquide/mousse incolore à légèrement jaune, d'odeur caractéristique.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Non applicable.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

1 (PA)

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

100 g/L (9,8%)

**10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

CONDITIONS A ÉVITER

MATIÈRES INCOMPATIBLES

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Le produit est stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Aucune dans les conditions normales.

Chaleur, flammes nues, rayons directs du soleil, étincelles.

Protéger du gel.

Éviter le contact avec les surfaces chaudes.

Supprimer toute source d'ignition.

Acides forts, bases fortes, peroxyde d'hydrogène.

La décomposition thermique génère: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote.



## 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË	Non classé.
SUBSTANCE	TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1ENE (CAS: 29118-24-9): -CL50 inhalation rat >965 mg/L/4h
-CORROSION/IRRITATION CUTANÉE	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-LÉSIONS GRAVES/IRRITATION OCULAIRES	Non classé .
-SENSIBILISATION RESPIRATOIRE/CUTANÉE	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-MUTAGENICITÉ SUR CELLULES GERMINALES	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-CANCÉROGÉNICITÉ	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-TOXICITÉ CERTAINS ORGANES CIBLES	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-DANGER PAR ASPIRATION	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AS VITNET ECO'VERT	
-IDENTIFICATION DU PRODUIT	Aérosol.
-EFFETS NÉFASTES SUR LA SANTE ET SYMPTÔMES	En cas d'exposition répétée ou prolongée: irritation des voies respiratoires. Légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

## 12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ	Toxicité aiguë aquatique: non classé. Toxicité chronique pour le milieu aquatique: non classé.  TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1ENE (CAS: 29118-24-9): -CE50(daphnie 1) > 160 mg/L -effet de serre: GWP (CO2=1/100 ans)=6
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1ENE (CAS: 29118-24-9): Difficilement biodégradable.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Pas d'informations complémentaires disponibles.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Pas d'informations complémentaires disponibles.
ÉVALUATIONS PBT ET vPvB	Pas d'informations complémentaires disponibles.
AUTRES EFFETS NÉFASTES	Éviter le rejet dans l'environnement.

## 13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS -TRAITEMENT PRODUIT/EMBALLAGE	Évacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-ÉCOLOGIE - DÉCHETS	Éviter le rejet dans l'environnement.

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU	Conformément aux exigences de ADR/ RID/ IMDG/ IATA/ ADN. 1950
DESIGNATION ONU	AÉROSOLS
-ADR/ IMDG/ ADN/ RID	AÉROSOLS, NON-FLAMMABLE
-IATA	



14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

DOCUMENT TRANSPORT

-ADR  
-IMDG  
-IATA  
-ADN/RID

UN 1950 AEROSOLS, 2.2,(E)  
UN 1950 AEROSOLS, 2.2  
UN 1950 AEROSOLS non inflammable, 2.2  
UN 1950 AEROSOLS, 2.2

CLASSE DE DANGER TRANSPORT

Classe 2.2



GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Dangereux pour l'environnement: non;  
Polluant marin: non.  
Pas d'informations complémentaires disponibles.

TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE (ADR)

Code de classification (ADR): 5A  
Disposition spéciale ADR: 190, 327, 344, 625  
Instructions d'emballage ADR: P207, LP02.  
Quantités limitées ADR: 1 L  
Quantités exceptées ADR: E0  
Dispositions spéciales d'emballage ADR: PP87, RR6, L2.  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR): MP9.  
Catégorie de transport ADR: 3  
Dispositions spéciales de transport - colis (ADR): V14.  
Dispositions spéciales de transport - chargement, déchargement et manutention (ADR): CV9, CV12.  
Code restriction tunnels (ADR): E

TRANSPORT MARITIME (IMDG)

Aucune donnée n'est disponible.

TRANSPORT AÉRIEN (IATA)

Aucune donnée n'est disponible.

TRANSPORT PAR VOIE FLUVIALE (ADN)

Aucune donnée n'est disponible.

TRANSPORT FERROVIAIRE (RID)

Aucune donnée n'est disponible.

MARPOL73/78 ET RECUEIL IBC

Non applicable.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTATIONS UE

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate de REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Teneur en COV: 100 g/L (9,8%)

Autres informations:

-Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et adaptations.

-Règlement 648/2004/CE et ses adaptations relatif aux détergents.

ÉTIQUETAGE DU CONTENU

Règlement sur les détergents:

\*hydrocarbures halogénés: 5-15%

\*agents de surface non ioniques: 15-30%

DIRECTIVES NATIONALES FRANCE

N°ICPE: Néant.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16- AUTRES INFORMATIONS

IMPORTANT

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement.*

*Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*



16- AUTRES INFORMATIONS (suite)

SOURCES DES DONNÉES

RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

LIBELLÉ DES PHRASES H, EUH DU §3

H 229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H 280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Date d'émission de la fiche 06/11/2017  
revue le 12.11.2017 am.

*fiche établie selon 830/2015/UE*